Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_72-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-72

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-72

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_72-DE

OBJET :Projet d'installation de caméra de vidéosurveillance sur le site du stade Corentin ty men et du local jeunes. Demande de subvention

Monsieur le Maire Informe le Conseil municipal de la nécessité d'installer des caméras de vidéosurveillance sur le site du stade Corentin ty men et du local jeune pour éviter toutes dégradations de la structure ou vols des équipements.

Pour assurer une surveillance efficace du lieu dont la surface est importante, il y a lieu de prévoir l'installation de 4 caméras. Pour cela, Monsieur Lemaire présente au conseil municipal le devis de la société ACTALARM pour un montant de 7358.40 euros TTC.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur cette nouvelle installation permettant un contrôle maximal du lieu, D'approuver l'intervention de l'entreprise Xxx et le devis y afférent, en précisant qu'une demande de subvention dans le cadre du dispositif « Appel à projet sécurité » du CDG sera demandée. Le plafond de la subvention est de 50 000 euros, avec **un taux de cofinancement de 50%**.*(Ladate limite de la demande de subvention est à envoyer pour le 30 octobre 2026).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'installation de caméras de vidéosurveillance au stade Corentin ty men et local jeunes ;
- Approuve la demande de subvention de 50% auprès du Conseil Départemental Général ;
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération.

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE